

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
DU JEUDI 03 NOVEMBRE 2022**

Nombre de conseillers : 11 L'an deux mille vingt-deux, le 03 novembre le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Symphorien-d'Ozon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
Présents : 6  
Excusés : 3  
Pouvoirs : 1  
Absents : 1

**MEMBRES PRESENTS :** Mmes et M. PLANTIER – CARRE - BECKERS -- MOULIN – WINTRICH -- COQUELET

**MEMBRES EXCUSES :** M. BALLELIO - Mme MARRY – Mme BROUTY

**POUVOIRS :** M SOULIER qui a donné procuration Mme CARRE  
Mme TOUZET qui est arrivée au point 5

Monsieur le Vice-Président fait lecture du compte-rendu du Conseil d'Administration du 19 mai 2022 et déclare la séance ouverte.

**1 OUVERTURE LIGNE DE TRESORERIE**

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint Symphorien d'Ozon décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne, une ouverture de ligne de trésorerie d'un montant maximum de 50 000 euros dans les conditions suivantes :

- Montant en euros : 50 000 euros
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt :
- - €STR + Marge de 0.69 %
- Frais de dossier : 300 €

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité

- AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat relatif à l'ouverture de la ligne de trésorerie conclu avec la Caisse d'Epargne et à procéder sans autre délibération aux versements et remboursements de fonds prévus dans le contrat.

**2 DECISION MODIFICATIVE N°1 - C.C.A.S. 2022 INFORMATION – QUESTIONS DIVERSES**

Le contenu du budget primitif voté par le conseil d'administration en février dernier fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant, à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits tant en fonctionnement qu'en investissement.

Aussi, le Conseil d'administration est-il appelé, chaque année, à voter plusieurs décisions modificatives.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 006/2022 du 10 février 2022 du Conseil d'administration approuvant le budget primitif 2022 ;

Considérant la nécessité de procéder des ajustements de dépenses et recettes ;

CHAP	GEST	ART	OP	DEST	FONCT	LIBELLE	MONTANT	OBSERVATIONS
<b>FONCTIONNEMENT</b>								

<b>DEPENSES</b>							
65	GESTGEN	6562		SEC	5234	Aides	-1 500.00
012	GESTGEN	6218		ADM	02	Autres personnels extérieurs	-2 000.00
65	GESTGEN	6573		ADM	02	Subventions de fonctionnement aux organismes publics	3 500.00
<b>TOTAL</b>							<b>0.00</b>
<b>RECETTES</b>							
							<b>0.00</b>

Pour régularisation Salaires DM1 SAD

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité

- APPROUVE la décision modificative n°1 au budget principal du CCAS

### **3 DECISION MODIFICATIVE N°1 - S.A.D. 2022**

Le contenu du budget primitif voté par le conseil d'administration en février dernier fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant, à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits tant en fonctionnement qu'en investissement.

Aussi, le Conseil d'administration est-il appelé, chaque année, à voter plusieurs décisions modificatives.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 010/2022 du 10 février 2022 du Conseil d'administration approuvant le budget primitif 2022 ;

Considérant la nécessité de procéder des ajustements de dépenses et recettes ;

CHAP	GEST	ART	OP	DEST	FONCT	LIBELLE	MONTANT	OBSERVATIONS
<b>FONCTIONNEMENT</b>								
<b>DEPENSES</b>								
012	AIDOM	64111		AIDDOM		Rémunération principale	3 500.00	Régularisation Salaires
<b>TOTAL</b>							<b>3 500.00</b>	
<b>RECETTES</b>								
018	AIDOM	7488		AIDDOM		Autres subventions	3 500.00	Subventions DM1 CCAS
<b>TOTAL</b>							<b>3 500.00</b>	

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité

- APPROUVE la décision modificative n°1 au budget du SAD

### **4 MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR DU CCAS**

La Délibération 013-2014 du 22 Mai 2014 précise que le conseil d'administration adopte son règlement intérieur, sur proposition du Président;

## **« Article 8 – Liste des délibérations examinées »**

La liste des délibérations examinées est mise en ligne sur le site internet de la Ville, et affichée sur le panneau d'information extérieur de l'Hôtel de Ville, dans le délai d'une semaine.

Elle comprend, a minima, la date de la séance, le numéro des délibérations examinées par le Conseil d'Administration et la mention de l'objet de chacune d'entre elles, approuvées ou refusées par le Conseil d'Administration, comme suit :

-Délibération n°X examinée le XXXXX – Objet de la Délibération – Approuvée/Rejetée. »

La liste des délibérations examinées est tenue à la disposition des membres du Conseil d'Administration, de la presse et du public.

Par conséquent il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir procéder au vote du règlement intérieur.

Après en avoir délibéré le conseil d'administration, à l'unanimité

ADOpte le règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale ;

DEMANDE à Monsieur le Préfet de bien vouloir accuser réception de la présente délibération.

## **5 CHOIX DU FOURNISSEUR COLIS DE NOEL**

Après dégustation le choix se porte sur PAUL LAREY

La distribution se déroulera du 05 au 10 décembre.

## **6 INFORMATION – QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur PLANTIER informe que la Braderie des Sans-Abris aura lieu les 19 et 20 Novembre au Palais des Sports. L'entrée est fixée à 4 € le samedi et 2€ le dimanche.

Des dates à noter : Galette aux Seniors Samedi 07 Janvier 2023

Repas aux Seniors Dimanche 12 Février 2023, les musiciens sont réservés, reste le choix du traiteur.

### **Club Retraités Val d'Ozon :**

Le Club connaît un succès avec 20 nouveaux inscrits et le Club de Gym dénombre 25 adhérents

Le repas à l'Espace Louise Labé s'est très bien passé, les nouvelles tables sont très appréciées.

Aucun projet de voyage pour 2023 n'est encore défini.

### **Châteauvieux**

Martine MOULIN informe qu'elle n'est plus Présidente des Enfants et Amis de Châteauvieux, Monsieur MACHABERT a repris la Présidence.

La directrice est remplacée par Monsieur Benoit AURANCHE.

Les activités continuent grâce aux bénévoles.

Les activités des Ouvres du Bon PASTEUR sont élargies.

Martine MOULIN informe que les recettes de la représentation théâtrale de OZON LA SCENE du Dimanche 15 Janvier 2023 seront reversées à Châteauvieux.

### **Secours Populaire**

Madame WINTRICH informe que le Secours Populaire regroupe 7 communes de la CCPO. Il vient en aide à environ 50 familles. Les 2 locaux sont situés à TERNAY. Les familles accueillies bénéficient de don de nourriture, vaisselle, vêtements,....et aides financières. 12 bénévoles ont actifs

### **Secours Catholique**

Laurence TOUZET informe que l'accueil à la Paroisse est le lundi après-midi avec diverses activités avec l'accueil d'une vingtaine de personnes.

La vente de bougies et gâteaux est programmée sur les marchés.  
Les Baladins feront leur représentation les 04 et 05 Février 2023.

;L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE.